

peine capitale. Ce ministre, peut-être dans un de ses rares moments de faiblesse, a parlé de moi comme d'un homme ayant le courage de ses opinions. J'espère qu'il se rendra compte, s'il a le temps de lire le hansard demain, que j'ai voté en faveur de l'abolition. En dépit de ses opinions, je vais faire ce que chacun des représentants à la Chambre des communes a fait jusqu'ici et fera en maintes autres occasions, c'est-à-dire que je vais voter, comme quelqu'un qui a le courage de ses opinions, en faveur de ce que je considère dans le meilleur intérêt de moi-même, du pays et des gens que je représente.

La pendaison représente, à mes yeux, l'image des imperfections et de l'hypocrisie de la société à l'aise de notre époque. Je dis cela parce qu'il y a trop de gens, à mon avis, qui trouvent la sécurité et l'apaisement de leur conscience dans la croyance erronée que la pendaison leur assure au moins une mesure de protection contre ce qu'ils semblent considérer comme une classe de la société avec laquelle ils n'ont rien en commun et ne se trouveront jamais en rapports.

J'estime qu'il faut faire en sorte que le pays prenne conscience du fait qu'on ne nait pas meurtrier. Les meurtriers, à très peu d'exceptions près, sont victimes de circonstances, comme la maladie mentale, ou encore, et nous devons l'avouer à notre honte, sont le résultat de la cruauté de l'homme envers son semblable. J'espère, une fois que la pendaison sera abolie, que l'opinion publique exigera la disparition complète des nids d'indigence au pays, la démolition des taudis dans nos grandes villes, car la société se rendra compte alors, en cherchant d'autres formes de protection, que la misère et les taudis dans les grands centres suscitent des forces puissantes qui engendrent le crime et les criminels. Je suis fermement convaincu que, tant que nous recourrons à des pendaisons périodiques pour nous persuader que la loi et l'ordre règnent et que le crime est maîtrisé, les gens refuseront de fournir l'argent nécessaire à de nouvelles institutions pénitentiaires, à de nouvelles mesures de rééducation et à de nouvelles universités destinées à former les nombreux psychiatres et psychologues dont nous avons tant besoin, si nous voulons que la rééducation produise les résultats voulus.

Il y a quelques semaines, tandis que nous étudions les crédits du ministère de la Justice, j'ai brièvement relaté l'histoire d'un jeune homme de ma circonscription. Malheureusement, cette triste histoire est loin d'être terminée. A douze ans, ce jeune homme était arrêté pour avoir brisé un carreau dans une ruelle. A quatorze ans, il était de nouveau arrêté pour dommage à la propriété d'autrui. A quinze ans, on l'arrêtait pour s'être introduit avec effraction dans une école et avoir

éparpillé des livres de classe. Tout récemment, à l'âge de dix-sept ans, il a été arrêté et accusé du crime d'incendie. Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour imaginer qu'à 18, 19 ou 20 ans, ce jeune garçon pourra être arrêté pour meurtre. Si, par malchance, il était un jour accusé de meurtre qualifié et pendu, notre conscience à tous ne nous reprocherait-elle pas que notre société canadienne de l'opulence n'ait pu remettre ce jeune homme dans la bonne voie, lors de ses premiers méfaits, quand il avait 12, 13 ou 14 ans?

Je suis partisan convaincu de l'abolition et j'abordais ce débat en pensant que certains orateurs parleraient de la question de façon détachée et d'autres avec émotion. Ce fut le cas, mais, franchement, je suis surpris que ce soit en général les partisans du maintien qui se rabattent sur les arguments d'ordre émotif, tandis que les tenants de l'abolition ont tenté d'introduire certaines considérations scientifiques dans leur argumentation.

Il est caractéristique du présent débat que nous respectons tous l'opinion d'autrui. Qu'on apprécie ou non mes remarques, j'espère qu'on me montrera aussi de la courtoisie.

Beaucoup ont prétendu que les meurtriers doivent être pendus en vue de la protection de la société. Il y a quelques années, un dictateur a invoqué la même raison pour justifier l'extermination en masse de gens qu'il estimait aliénés, pour protéger la société en tuant les malades mentaux avant qu'ils aient la chance de tuer leurs semblables. Ironie de l'histoire, la violence engendre la violence. Au milieu de l'extermination collective de centaines de milliers de Juifs en Europe, les exterminateurs ont pu trouver de nombreux volontaires pour exécuter le projet.

• (9.10 p.m.)

On a beaucoup parlé déjà du fait qu'en Angleterre un vol de plus de 5 shillings constituait un crime passible de la peine de mort, et comment la peine de mort avait été abolie dans ce pays. Personne n'a mentionné le fait qu'à cette époque certains avocats de la Couronne et certains jurys mitigeaient la justice par la clémence en évaluant un larcin à quatre shillings ou à quatre shillings et six pence afin d'éviter que la pendaison ne soit imposée. Je me demande si cela ne s'est pas produit dans notre pays et si, à certains moments, les jurys ne sont pas tentés d'absoudre un coupable et, s'ils ne l'absolvent pas vraiment, plutôt que d'être indirectement impliqués dans la pendaison d'un homme.

Je n'ai pas l'intention de faire appel aux sentiments à ce propos, monsieur l'Orateur,